



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maisons sport santé

Question écrite n° 5483

Texte de la question

M. Paul Christophe interroge Mme la ministre des sports sur la création de maisons dédiées au sport-santé. Dans le cadre de la présentation de ses actions, le ministère a défini quatre axes prioritaires. L'un de ces axes s'intitule « Une France en pleine forme » et vise à promouvoir le sport-santé. L'objectif est notamment de mettre en place 500 maisons dédiées au sport-santé sur tout le territoire français. Le ministère souhaite ainsi amener les personnes les plus éloignées de la pratique du sport à découvrir de nouvelles disciplines sportives méconnues, tout en mettant l'accent sur la pratique non-compétitive, le bien-être et la prévention. Lors d'un déplacement à Strasbourg, le 13 octobre 2017, Mme la ministre a affirmé que le sport-santé était l'une de ses priorités et qu'elle porterait l'engagement du Président de la République de déployer 500 maisons du « sport-bien-être » pour la maximisation des effets du sport sur le bien-être et la santé des Français. Plusieurs communes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour accueillir sur leur territoire une maison sport-bien-être. Toutefois, peu de renseignements sont encore disponibles sur ce chantier majeur porté par le ministère. Par conséquent, il souhaiterait pouvoir disposer d'éléments d'information, tels que le calendrier, les modalités de mise en œuvre et le cahier des charges. Il souhaiterait par ailleurs savoir si, éventuellement, un accompagnement financier sera prévu pour les communes intéressées.

Texte de la réponse

La mise en place de 500 maisons sport-santé constitue un engagement du Président de la République au bénéfice du développement de l'activité physique et sportive reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. L'objectif est ambitieux car il s'agit de créer les conditions d'une activité physique et sportive pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive, en veillant à ce qu'il contribue à l'amélioration de la santé tant en prévention primaire (prévention de l'apparition de certaines maladies) qu'en prévention secondaire ou tertiaire (limitations des effets de la maladie) en offrant la possibilité de faire de l'activité physique adaptée (APA) dans le cadre de pathologies et affections de longue durée. Ainsi, les maisons sport-santé visent à réunir les professionnels compétents pour orienter les personnes vers une activité physique et sportive ou une APA comme à constituer des lieux de pratiques, ce qui induit une pluridisciplinarité d'approche (professionnels de la santé et du sport). Compte tenu de cette ambition, la ministre des sports a engagé plusieurs travaux en lien avec la ministre des solidarités et de la santé. Les ministres ont souhaité confier une mission conjointe à l'inspection générale de affaires sociales (IGAS) et à l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) ayant notamment pour but de préciser l'intérêt des « maisons « sport-santé » » et le cadre dans lequel elles pourraient prendre en charge les patients qui souffrent d'affections de longue durée (ALD) mais aussi s'adresser au plus grand nombre. Les conclusions du rapport ont confirmé les premières réflexions quant à l'objet de ces structures, qui proposeront plus particulièrement : - une information et une sensibilisation sur l'intérêt de la pratique ; - la réalisation de diagnostics sportifs : condition physique, motivations de la personne, rapport à l'activité physique et sportive ; - une orientation vers l'offre et les lieux de pratiques à proximité, ce qui suppose une bonne connaissance des opérateurs du sport, du mouvement sportif et des équipements (mise à disposition d'un recensement de l'offre) ; - une offre de pratique. Dans le cadre des

travaux lancés par la ministre des sports le 12 avril 2018 visant à l'élaboration d'une stratégie nationale sport santé, un cahier des charges des maisons sport-santé sera rédigé. Il portera sur les conditions d'accueil du public, les modalités permettant la réalisation d'un diagnostic, la capacité à orienter vers la pratique, voire à proposer une initiation à des activités physiques et sportives. Le référencement des maisons sport-santé sera organisé de façon dématérialisée afin de le porter à la connaissance d'un large public. La ministre des sports souhaite en outre que chacun puisse dans les mêmes conditions dématérialisées, indiquer l'intérêt qu'il a pu trouver à cette offre novatrice.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5483

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1126

Réponse publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5391